



Comment faire annuler un Pv de conseil communautaire

Par sudmanche

Bonjour à tous

J'aurai aimé des réponses éclairées sur ce sujet :

J'ai assisté dans le public à une réunion de notre conseil communautaire qui devait voter sur un projet important impactant ma commune. Le vote s'est fait de manière électronique et au bulletin secret

Au cours du vote, un membre de ce conseil n'a pas pu voter, par blocage de son boîtier électronique, le président a dit que ce n'était pas grave et sur le grand écran, son vote est apparu "Ne prend pas part au vote "

Le résultat du vote final fait apparaître un écart d'une voix, considérant qu'il y a avait deux abstentions et ce "refus de vote"

Peut on considérer que ce vote peut être annulé, du fait que vu l'écart minime des résultats, par le fait que le vote aurait dû être suspendu tant que la panne n'était pas réparée et de ce fait

Peut on admettre que le vote n'est ni sincère ni régulier et fasse ainsi l'objet d'un recours contentieux Et Merci si vous avez des jurisprudences

Merci de vos diligences